

Paris, le 17 décembre 2009

Monsieur le Ministre,

Par courrier à M. Le Premier Ministre en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009, nos organisations ont demandé que soit édictée une circulaire de régularisation des salarié(e)s, qui définisse des critères améliorés, simplifiés et appliqués sur l'ensemble du territoire national, garantissant une égalité de traitement de chaque salarié(e) quels que soient l'entreprise et le département.

Parallèlement, depuis le 12 octobre dernier, des milliers de travailleurs et travailleuses « sans papiers » se sont mis en grève. Ce conflit du travail concerne aujourd'hui plus de deux mille entreprises, établies dans une quarantaine de départements.

À l'issue de plusieurs rencontres avec les organisations syndicales, le Ministère de l'Immigration a décidé unilatéralement de publier le 24 novembre une circulaire de régularisation par le travail, accompagnée d'un document de synthèse dit des « bonnes pratiques des services instructeurs ».

Or, la circulaire elle-même, est remarquablement vide et floue. Elle laisse une très large marge d'interprétation aux préfetures, dont l'arbitraire avait précisément été à l'origine de l'interpellation du Premier Ministre. Quant au document annexe, il s'agit d'un texte dépourvu de toute valeur juridique.

L'essentiel de nos revendications restent insatisfaites :

- Une durée de séjour qui serait fixée arbitrairement à 5 ans est inacceptable.
- La circulaire concerne les seuls travailleurs « déclarés » et laisse entièrement de côté les travailleurs non déclarés et en particulier les travailleuses des services à la personne. Tous ces salariés ne demandent qu'à cotiser et à payer des impôts.
- Les Algériens et les Tunisiens sont exclus du champ d'application du texte, ce qui constitue une véritable discrimination à l'embauche.
- La circulaire continue de parler de métiers en difficulté de recrutement dans les bassins régionaux d'emplois, alors que les travailleurs (euses) sans papier travaillent souvent depuis des années dans notre pays et sont déjà pris en compte dans les statistiques de l'emploi.

Dans ces conditions, nous disons nettement qu'en dépit de quelques avancées, que nous avons reconnues, le compte n'y est pas.

À plusieurs reprises, nos organisations ont rencontré M. Combrexelle, Directeur Général du Travail. À ces occasions, nous lui avons dit notre trouble vis-à-vis d'interlocuteurs dont la mission première n'est pas la défense des droits des salarié(e)s. Selon nous, le Ministère du Travail a toute sa place dans les discussions engagées avec le Ministère de l'Immigration, puisqu'il s'agit d'un conflit du travail portant sur le respect des droits de salarié(e)s.

Nous avons bien entendu vos interventions lors de la réunion de la commission nationale contre le travail illégal. Vous vous y êtes présenté comme le Ministre de la défense des droits des salarié(e)s. Mais depuis cette réunion, aucune initiative n'est venue permettant l'amélioration de la situation des travailleurs que leur situation administrative irrégulière prive d'une partie de leurs droits et qui demandent, par le moyen de leur régularisation, à être rétablis dans l'intégralité de ces droits.

L'enjeu est clair : la poursuite de la surexploitation de nombre de ces travailleurs va-t-elle perdurer ou va-t-il être mis enfin un terme à cette situation inacceptable au regard du droit du travail et des valeurs de la République ? Le Patronat va-t-il pouvoir continuer de disposer d'un « matelas » de salariés sans droits, flexibles et disponibles à merci ?

Nous, organisations syndicales et associations signataires, pensons qu'il est temps de trouver une réelle réponse à la situation de milliers de salariés qui, de toute façon, continueront d'être présents dans les entreprises.

C'est pourquoi nos organisations demandent à vous rencontrer dans les meilleurs délais.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre parfaite considération.

**Pour la CGT, Bernard THIBAUT, Secrétaire général**

**Pour la CFDT, Jean Louis Malys, Secrétaire national**

**Pour la FSU, Gérard ASCHIERI, Secrétaire général**

**Pour l'UNSA, Jean GROSSET, Secrétaire général adjoint**

**Pour l'Union syndicale Solidaires, Annick COUPE, Secrétaire générale**

**Pour la Ligue des droits de l'Homme, Jean-Pierre DUBOIS, Président**

**Pour la Cimade, Laurent Giovannoni, Secrétaire général**

**Pour Autremonde, Jérôme MUSSEAU, Président**

**Pour Femmes Égalité, Ana AZARIA, Présidente**

**Pour le Réseau Éducation Sans Frontières, Clotilde MAILLARD**

**Pour Droits Devant !!, Jean-Claude AMARA, Porte-parole**